

Atelier CRCC : Actualité juridique

Après un rapide panorama de l'actualité législative et réglementaire intéressant directement le commissaire aux comptes, de la documentation préparée par le service juridique de la CNCC, une sélection de réponses de la Commission des études juridiques vous sera présentée et commentée de manière à vous permettre d'en appréhender les impacts sur votre profession.

Millésime	2024-2025
Type	Présentiel
Durée	1h30
Prix	130.00€ HT
Réf.	02.02ACT0142.24

Une revue de jurisprudence 2024 mettra en évidence les points sur lesquels vous devez être vigilant dans l'exercice de votre profession.

Cet atelier apporte un éclairage sur les principales nouveautés juridiques intervenues en 2024, notamment à la suite de la transposition de la directive CSRD par l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, et leurs impacts sur l'exercice des missions et la fourniture de prestations du commissaire aux comptes.

Vous êtes concernés

- Commissaire aux comptes
- Directeur de mission CAC
- Chef de mission CAC
- Collaborateur confirmé CAC
- Collaborateur débutant CAC
- Commissaire aux comptes stagiaire

Objectifs professionnels

- Identifier les conséquences des nouveaux textes et de la doctrine de la CNCC sur leurs missions et prestations
- Connaître les points de vigilance mis en exergue par la jurisprudence

Questions traitées

L'atelier s'articule autour des quatre questions suivantes :

- Quelles sont les nouvelles documentations mises à la disposition des commissaires aux comptes ?

Actualité

- Quels sont les nouveaux textes légaux et réglementaires intéressant le commissaire aux comptes ?
- Quelles sont les principales réponses de la Commission des études juridiques à retenir au regard de leur pertinence, de leur portée générale et de leur fréquence ?
- Quelles sont les points de vigilance pour le commissaire aux comptes au regard des décisions de justice récentes ?

Bénéfices pour les participants

La mise à jour des connaissances des commissaires aux comptes et de leurs collaborateurs sur l'actualité juridique et plus particulièrement sur la doctrine de la CNCC, leur permettra notamment :

- D'anticiper les conséquences, sur l'organisation de leurs missions et prestations, des nouveautés en matière juridique
- De sécuriser l'exercice de leurs missions et la fourniture de leurs prestations, grâce à la maîtrise de la doctrine professionnelle
- D'organiser leurs missions et prestations avec une meilleure efficacité

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Cet atelier CRCC est une déclinaison d'un atelier des 35e Assises de la CNCC
- Pour toute question relative à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

- Le support pédagogique, composé d'un diaporama, est conçu avec le plus grand soin et est sous format dématérialisé, accessible après la formation dans l'onglet « mes sessions » de l'espace personnel des participants (espaces.jinius.fr). Il permet aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.
- CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :
 - Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs; savoir-faire
 - Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
 - Compte tenu du nombre important de participants, un temps de questions/réponses est prévu à l'issue de l'atelier, afin que le formateur puisse répondre aux questions posées par les participants

Actualité

- A l'issue de la formation, le participant devra se rendre dans l'onglet « sessions terminées » de son espace personnel (espaces.jinius.fr) pour :
 - Evaluer l'acquisition de ses connaissances à partir d'un questionnaire à choix unique de 5 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 4 bonnes réponses sur 5. Ce test est disponible pendant 8 jours calendaires
 - Remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation. Les réponses reçues font l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées
 - Télécharger son attestation de fin de formation, sous réserve d'avoir été présent
 - Accéder au support pédagogique